



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du mercredi 27 octobre 1999 à la salle Émile-Legault

Ordre du jour

- 0.0 Procédures
- 1.0 Info
- 2.0 MDE
 - 2.1 Plan d'action
 - 2.2 Préambule
- 3.0 Mandat de grève
- 4.0 Varia
- 5.0 Levée

Procès-verbal
de l'Assemblée Générale
du mercredi 27 octobre 1999

0.0 Procédures

Proposition : que Valérie Soly soit présidente et Philippe de Launière soit secrétaire :

proposé par Hugo Ducharme;
appuyé par Dominic Andrée;
adopté à l'unanimité.

- Courte explication du code de procédures

Proposition : que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté :

proposé par Marie-Ève Leblanc;
appuyé par Benoît Giguère.

Amendement : que l'ordre du jour soit ainsi :

- 0.0 Procédures
- 1.0 Info
- 2.0 Mandat de grève
- 3.0 MDE
 - 3.1 Plan d'action
 - 3.2 Préambule
- 4.0 Varia
- 5.0 Levée

proposé par Marie-Noëlle Goulet Beaudry;
appuyé par Annie Pigeon;
adopté à la majorité.

L'amendement dispose de la proposition principale.

1.0 Info

- Explication de la situation... Plusieurs actions tentées sans réaction du gouvernement... Il est temps de faire la grève générale illimitée.

2.0 Mandat de grève

Proposition : que l'AECSL prenne un mandat de principe de grève générale illimitée effective le 1^{er} novembre 1999 et qu'il y ait des assemblées générales tous les mardi et jeudi :
proposé par Benoît Giguère;
appuyé par Hugo Ducharme.

- Débat

Proposition privilégiée : que Jean-René Lévesque du MDE puisse intervenir pendant l'assemblée générale :
proposé par Hugo Ducharme;
appuyé par Jean-François Routier;
adopté à la majorité.

Question préalable proposée par Louis-Andrée Larivière;
appuyée par Hugo Lesage;
adoptée à la majorité.

Proposition privilégiée : que l'on fasse le vote par scrutin :
proposé par Odile Brunelle Beauchemin;
appuyé par Nicolas Sachetti.

Amendement : que l'on vote à main levée et s'il n'y pas une majorité visible, que l'on fasse alors le vote par scrutin :
proposé par Nadia Maltais;
appuyé par Benoît Giguère.

Sous-Amendement : que l'on vote à la porte de la salle Émile-Legault :
proposé par Sébastien Lamarre;
appuyé par Éric Rhéaume.

Question préalable proposé par Claudie Dufort;
appuyé par Philippe Plourde;
adopté à la majorité.

Sous-Amendement adopté la majorité.
Amendement adopté à la majorité.
L'Amendement dispose de proposition principale.

Proposition privilégiée : que l'on fasse un huis clos :
proposé par Justin Tremblay;
appuyé par Othmane Alaoui;
adopté à la majorité.

Proposition principale rejetée à la majorité.

Proposition principale : que l'on fasse une levée de cours pour prolongée
l'assemblée générale :
proposé par Marie-Noëlle Goulet Beaudry;
appuyé par Caroline Martel;
adopté à la majorité.

- Valérie Soly doit quitter, il faut la remplacer.

Proposition privilégiée : qu'Anipier Maheu assume la présidence à la place de
Valérie Soly :
proposé par Pélagie Lefebvre;
appuyé par Lysianne Maheu;
adopté à l'unanimité.

Proposition privilégiée : qu'il y ait levée du huis clos :
proposé par Marc de la Chevrotière;
appuyé par Benoît Giguère;
adopté à l'unanimité.

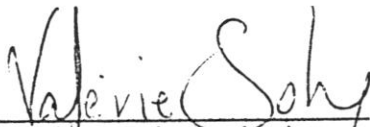
Proposition : que l'on fasse un blocus administratif :
proposé par Pélagie Lefebvre;
appuyé par Virginie Langlois;
proposition en suspend.

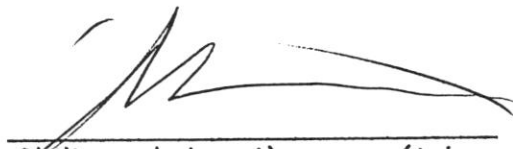
Proposition privilégiée : qu'il y ait levée de l'assemblée générale pour 12h50
s'il y a levée de cours :

proposé par Odile Brunelle Beauchemin;
appuyé par Nicolas Sachetti;
rejeté à la majorité.

Proposition privilégiée : que l'on ajourne l'assemblée générale à cet après-midi
conditionnellement à la réponse de l'administration face à la levée de cours :

proposé par Marie-Noëlle Goulet Beaudry;
appuyé par Hugo Ducharme;
adopté à l'unanimité.


Valérie Soly, présidente


Philippe de Launière, secrétaire